



PRÉFECTURE
DE L'HERAULT

- 6 AOUT 2020

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

ANNEXE A

**30 JUILLET 2020
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – Analyse du compte administratif 2019

1 - Vision consolidée

2 - Investissement : les réalisations 2019

II – Le contexte national et ses impacts pour Grand Orb

1 – Lois de finances et Dotation Globale de Fonctionnement

2 – Les allocations compensatrices et la dotation de compensation

3 – Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes

4 – Les attributions de compensation

5 – La fiscalité

III – La dette

IV – Les engagements pluriannuels envisagés

V – Les orientations budgétaires 2020

VI – Structure et évolution des effectifs

ANNEXES

INTRODUCTION

- La loi impose aux établissements publics de coopération intercommunale d'organiser un débat sur les orientations principales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par le conseil communautaire.
- Le ROB, rapport d'orientation budgétaire, est le support de ce débat qui a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a introduit des nouveautés et a enrichi le contenu minimal du ROB.
- Si son formalisme est laissé à la libre appréciation des collectivités, il doit néanmoins au minimum contenir les informations suivantes imposées par la loi : les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget et de faire apparaître l'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement des budgets consolidés, soit le budget principal et les budgets Locations et SPANC.
- Le rapport sera transmis par la Communauté de communes aux Maires des Communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil.
- Il est mis dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire à la disposition du public au siège de la Communauté de communes.
- Le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Compte-tenu de l'épidémie du COVID 19, le gouvernement a décidé d'assouplir la Loi, en adoptant 25 ordonnances en Conseil des ministres du 25 mars 2020. Au niveau budgétaire, ce sont les suivantes :

- L'adoption du budget primitif au 31 juillet 2020 contre le 30 avril 2020,
- L'arrêt du compte administratif 2019 au 31 juillet 2020 contre le 30 juin 2020,
- L'information budgétaire des élus locaux : les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils pourront intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

D'un point de vue macro-économique, les données étaient les suivantes :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de croissance	2,30%	1,50%	1,30%	1,10%	1,30%	1,30%
Taux d'inflation	1,20%	2,10%	1,30%	1,10%	1,30%	1,40%
Taux de chômage	9,40%	9,10%	8,50%	8,20%	8,10%	8,00%

source : Banque de France

Le taux de croissance devrait être en recul de 11% en 2020.

Le taux de chômage qui apparaissait en baisse à 7,8% de la population active au premier trimestre 2020, serait de 13,7% au quatrième trimestre 2020.

- L'inflation totale (IPC) diminuerait à + 0,4 % en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire et de la faiblesse des prix de l'énergie.

	2017	2018	2019
Déficit public (%age PIB)	-2,70%	-3,20%	-3,10%
Dettes publiques (%age PIB)	98,50%	99,30%	100,40%
Dettes publiques (en milliards d'€)	2 257,80	2 322,30	2 415,10

source : INSEE

La dette publique correspond à l'ensemble des emprunts publics contractés par l'État, la Sécurité sociale, les organismes divers d'administration centrale (ODAC) et les collectivités territoriales. Elle est en constante augmentation et représente plus de 100% du PIB fin 2019. Le ratio de dette publique au sens de Maastricht atteindrait environ 121% du PIB en 2020, sous le double effet du creusement du déficit et de la forte contraction du PIB.

Le déficit public est fortement dégradé par la baisse des recettes fiscales et les nouvelles ouvertures de crédit par l'Etat. Il représenterait 11,4% du PIB en 2020.

Parallèlement à la Loi de Finances 2020 évoquée plus loin, la LOI ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET PROXIMITE DE L'ACTION a été votée le 27/12/2019. L'objectif, souhaité par le gouvernement, est de « reconnaître l'importance de l'engagement des élus et leur rôle essentiel ». Ainsi, cette loi entend « redéfinir un équilibre dans les relations entre les communes et leurs intercommunalités afin de redonner une véritable capacité d'action et d'initiative aux élus ». Elle comprend les points suivants :

PACTE DE GOUVERNANCE

- Permettre aux élus de s'accorder, dès le début de leur mandat, sur le fonctionnement quotidien de leur établissement public de coopération intercommunale. La mise en place d'un pacte de gouvernance est facultative mais le débat sur son opportunité est obligatoire. Son élaboration doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore la délégation de moyens dans le but de renforcer les liens entre l'établissement public de coopération intercommunale, les communes et les maires. Son contenu est libre.
- Conférence des maires : elle est obligatoire dans tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres. Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou à la demande d'un tiers des maires dans la limite de quatre réunions par an.
- Gouvernance et circulation de l'information : le nouvel article L. 5211-40-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les conseillers municipaux, non membres du conseil communautaire sont informés des affaires de l'intercommunalité. Cette disposition est applicable à tous les établissements publics de coopération intercommunale, y compris les syndicats intercommunaux et mixtes.
- Conseil de développement : il est obligatoire dans les établissements publics de plus de 50 000 habitants, mais en-dessous de ce seuil, l'opportunité et les conditions de sa mise en place doivent être débattues dès le début du mandat.
- Le schéma de mutualisation des services devient facultatif.

PACTE DE COMPETENCES

- Création d'une procédure de restitution de compétences intercommunales aux communes membres : les compétences d'un EPCI, qui ne sont pas prévues par la loi, peuvent, à tout moment, être restituées à chacune des communes membres. La décision relève de l'accord du conseil communautaire et de la majorité qualifiée des conseils municipaux. La restitution de compétences est prononcée par arrêté du préfet.
- Suppression de la catégorie des compétences optionnelles pour les communautés de communes et d'agglomération
- Compétences « eau » et « assainissement » des communautés de communes et d'agglomération :
- le caractère obligatoire du transfert des compétences est maintenu. Pour les communautés de communes, au plus tard le 31 décembre 2019, les communes pouvaient s'opposer au transfert obligatoire et intégral de ces compétences au 1er janvier 2020 en activant une minorité de blocage (au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population devaient délibérer en ce sens avant le 1er janvier 2020). Si une minorité de blocage est activée, alors le transfert est reporté au 1er janvier 2026 ;

- la possibilité pour une commune membre d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération de demander à bénéficier d'une délégation des compétences « eau » et/ou « assainissement » (et/ou « gestion des eaux pluviales urbaines » pour les communautés d'agglomération). La délégation est organisée par une convention ;
- la possibilité pour une communauté de communes ou une communauté d'agglomération de déléguer les compétences « eau » et/ou « assainissement » (et/ou gestion des eaux pluviales urbaines » pour les communautés d'agglomération) à un syndicat de communes, infracommunautaire et existant au 1er janvier 2019 ;
- le mécanisme de représentation-substitution prévu pour les communautés d'agglomération (dans les syndicats) est étendu à la gestion des eaux pluviales.
- Compétence « tourisme » : la commune « station classée de tourisme », membre d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération, peut conserver ou retrouver l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».
- Règles de détermination de l'intérêt communautaire : La détermination de l'intérêt communautaire repose désormais sur la majorité des 2/3 des suffrages exprimés au lieu des 2/3 des membres du conseil communautaire ou métropolitain.

- La CLECT : A la demande de l'EPCI à fiscalité propre ou du tiers des conseils municipaux des communes membres, la CLECT fournit une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'EPCI (ou inversement de l'EPCI aux communes) avant un transfert ou une restitution de compétence. Cette estimation prospective ne dispense pas la CLECT d'établir un rapport une fois le transfert effectué.

PERIMETRE DES EPCI

- Schéma départemental de coopération intercommunale : ses conditions de révision sont modifiées notamment par la suppression de l'obligation de révision tous les 6 ans.
- Scission de communauté : la loi crée une nouvelle procédure de scission de communautés de communes ou de communautés d'agglomération existantes « par accord mutuel » en vue de créer deux ou plusieurs communautés nouvelles.
- Retrait dérogatoire d'une commune membre d'une communauté d'agglomération : une commune peut être autorisée par le préfet à se retirer d'une communauté d'agglomération en vue d'adhérer à un autre EPCI à fiscalité propre dont l'organe délibérant a accepté la demande d'adhésion.
- Document obligatoire présentant les impacts financiers en cas de changement de périmètre d'un EPCI.
- Redonner toute leur place aux syndicats intercommunaux et mixtes, en maintenant les indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des syndicats de communes, syndicats mixtes fermés et des syndicats mixtes ouverts restreints y compris si leur périmètre est inférieur à celui d'un EPCI à fiscalité propre. Les syndicats pourront continuer à indemniser leur exécutif sans critère de taille.

I. Analyse du compte administratif 2019

1- VISION CONSOLIDÉE

La structure budgétaire s'articule autour d'un budget principal très important auquel s'agrègent 2 budgets annexes, et le budget de l'Office de Tourisme (EPIC depuis le 1^{er} janvier 2017). Il est important de rappeler que les budgets Environnement, Base de Loisirs, ALSH et Relais d'Assistants Maternelles ont été intégrés au 1^{er} janvier 2018 dans le budget principal.

L'analyse de l'exercice 2019 présente les caractéristiques suivantes :

- **1 Budget Principal** qui affiche un excédent de fonctionnement de près de 800 000 €
- **2 budgets annexes excédentaires** : le Budget Locations (+ 26 000 €) et le budget SPANC (+ 646 €) qui s'est équilibré sans subvention du budget principal grâce à des recettes ponctuelles de l'agence de l'eau (forfait animation réhabilitation).
- **1 budget Office de Tourisme** pour lequel le budget principal verse annuellement une subvention de fonctionnement : 320 000 € versés au lieu de 343 000 € prévus, du fait de la hausse de la recette de la taxe de séjour.

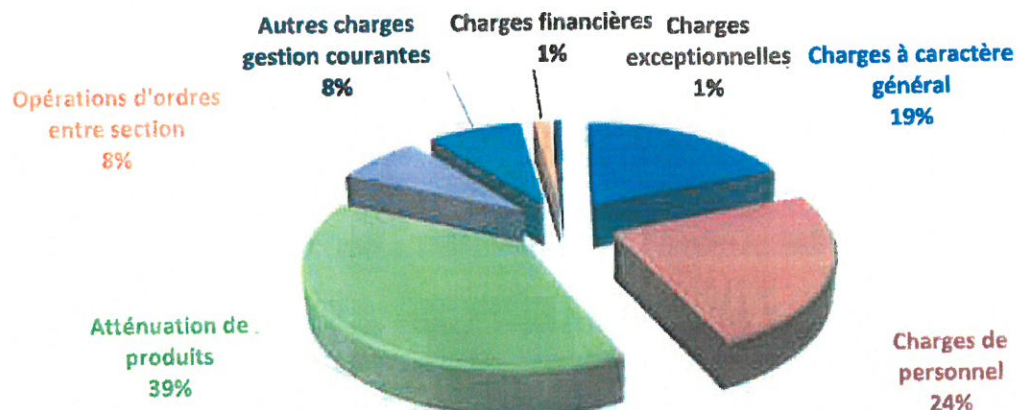
L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Principal s'améliore en passant de 400 000 € à 800 000 €, mais de façon ponctuelle grâce à un excédent de taxe GEMAPI et à des recettes exceptionnelles (dégrèvement taxes foncières Bourgès et rôles supplémentaires). Cet excédent est encore conforté par un excédent antérieur de fonctionnement de 1 500 000 €. Par conséquent, il est nécessaire de poursuivre une véritable démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement, comme engagée en 2017, afin de garantir l'équilibre général de la structure financière de Grand Orb.

Pour appréhender pleinement la situation financière de Grand Orb, il est important de procéder à une vision consolidée des différents budgets, vision qui agrège l'ensemble des résultats de l'exercice 2019 et tient compte des reports de l'exercice antérieur. (Cf tableau en annexe 2).

L'approche mise en œuvre permet de constater un excédent global de fonctionnement, qui reste fragile mais qui est conforté à ce jour par les résultats reportés des exercices antérieurs.

Le résultat global de clôture tous budgets confondus est largement excédentaire, à 3 619 221, € (2 657 553,85 € après restes à réaliser), mais en diminution de 300 000 € environ par rapport à 2018.

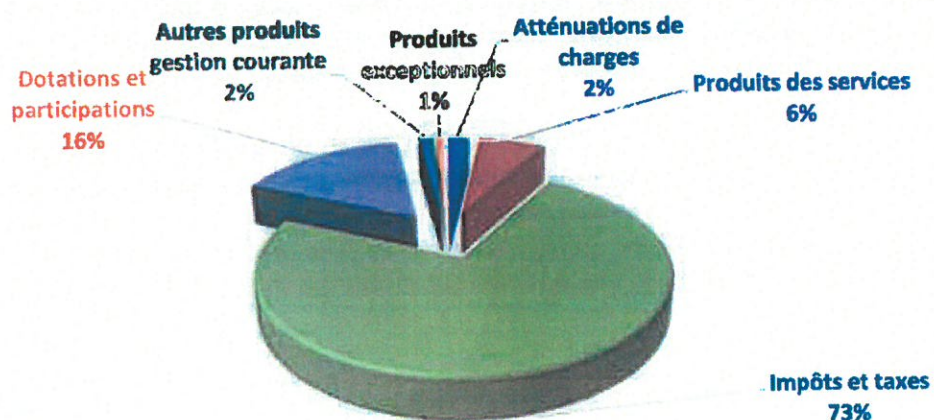
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



CA 2019 TOUS BUDGETS - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ch.		Réalisé 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019
011	Charges à caractère général	2 418 318,02 €	3 137 048,93 €	2 383 724,88 €
012	Charges de personnel	2 909 278,43 €	3 131 200,00 €	3 037 486,29 €
014	Atténuation de produits	4 906 991,68 €	4 826 790,00 €	4 826 789,70 €
022	Dépenses imprévues	- €	259 850,44 €	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €	1 309 067,89 €	- €
042	Opérations d'ordres entre section	901 641,10 €	965 387,00 €	952 794,84 €
65	Autres charges gestion courante	912 313,80 €	1 120 977,00 €	1 033 808,01 €
66	Charges financières	169 760,69 €	196 300,00 €	191 473,38 €
67	Charges exceptionnelles	20 862,14 €	130 600,00 €	87 497,60 €
	TOTAL	12 239 165,86 €	15 077 221,26 €	12 513 574,70 €

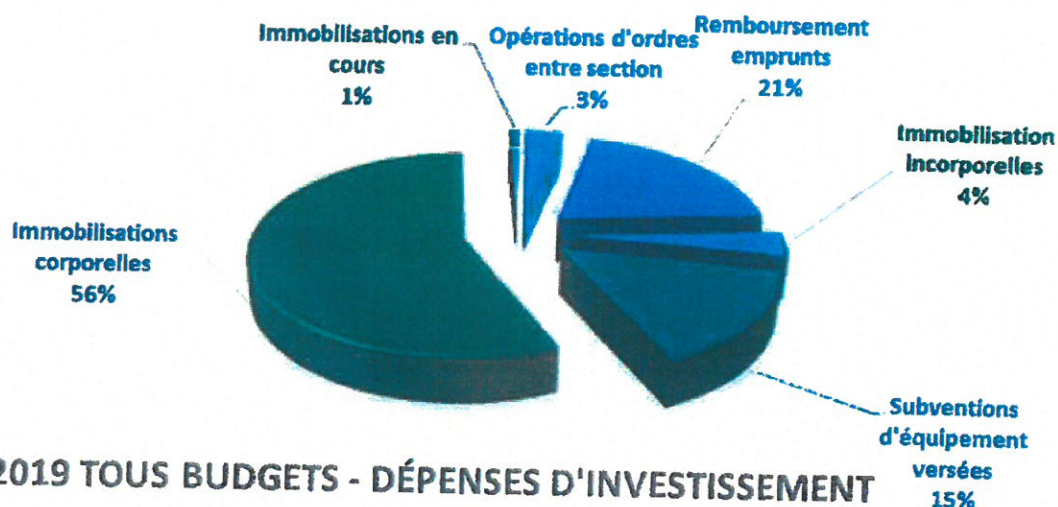
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



CA 2019 TOUS BUDGETS - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ch.	Réalisé 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019
013 Atténuations de charges	472 583,23 €	422 000,00 €	268 367,85 €
042 Opérations d'ordres entre section	8 820,00 €	65 300,00 €	65 152,04 €
002 Résultat antérieur	- €	1 663 282,26 €	- €
70 Produits des services	803 881,93 €	870 385,00 €	846 454,66 €
73 Impôts et taxes	9 075 085,94 €	9 683 407,00 €	9 735 201,94 €
74 Dotations et participations	2 099 309,99 €	2 136 447,00 €	2 137 303,08 €
75 Autres produits gestion courante	218 548,07 €	178 400,00 €	184 080,39 €
77 Produits exceptionnels	13 336,07 €	58 000,00 €	97 858,16 €
TOTAL	12 691 565,23 €	15 077 221,26 €	13 334 418,12 €

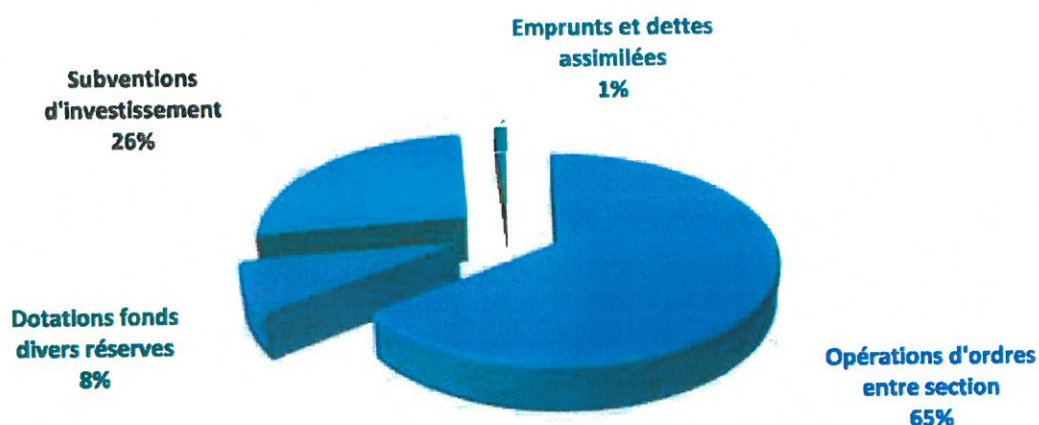
DEPENSES D'INVESTISSEMENT



CA 2019 TOUS BUDGETS - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ch.	Réalisé 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019
020 Dépenses imprévues	- €	112 607,76 €	- €
040 Opérations d'ordres entre section	8 820,00 €	65 300,00 €	65 152,04 €
13 Subventions d'investissement (remb.)	1 527,00 €	- €	- €
16 Remboursement emprunts	684 052,36 €	417 000,00 €	412 115,69 €
20 Immobilisation incorporelles	23 510,40 €	369 597,00 €	75 183,50 €
204 Subventions d'équipement versées	112 943,33 €	814 601,00 €	311 101,76 €
21 Immobilisations corporelles	1 186 597,98 €	2 161 572,35 €	1 122 064,05 €
23 Immobilisations en cours	54 475,46 €	1 911 200,00 €	19 409,86 €
27 Autres immobilisations financières	- €	27 000,00 €	2 000,00 €
4581 Opérations sous mandat (dépenses)	- €	390 000,00 €	- €
001 Résultat antérieur	- €	- €	- €
TOTAL	2 071 926,53 €	6 268 878,11 €	2 007 026,90 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



CA 2019 TOUS BUDGETS - RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ch	Réalisé 2018	Prévisions 2019	Réalisé 2019
021 Virement à la section de fonctionnement	- €	1 309 067,89 €	- €
024 Produits de cession d'immobilisations	- €	80 000,00 €	- €
040 Opérations d'ordres entre section	901 641,10 €	965 387,00 €	952 794,84 €
10 Dotations fonds divers réserves	1 034 584,38 €	120 000,00 €	115 146,69 €
13 Subventions d'investissement	201 305,22 €	1 669 116,00 €	390 874,32 €
16 Emprunts et dettes assimilées	11 644,00 €	67 000,00 €	15 000,00 €
4582 Opérations sous mandat (recettes)	- €	390 000,00 €	- €
001 Résultat antérieur	- €	1 668 307,22 €	- €
TOTAL	2 149 174,70 €	6 268 878,11 €	1 473 815,85 €

2- INVESTISSEMENT – LES REALISATIONS 2019

La Communauté de communes a réalisé près de 1,5 millions d'euros de dépenses d'équipement. Les principales réalisations sont :

AMENAGEMENTS / TRAVAUX

Lac de Ceilhes (Aménagement des abords)	448 000,00 €
Hameau de Dio	296 400,00 €
Base de loisirs (jeux, raccord snack, filtration, améliorations)	65 300,00 €
Gros travaux berges post crues	32 000,00 €
Aire de canoë Bédarieux	21 300,00 €
Domaine de la Pièce (porte, pergola, équipements)	19 600,00 €
Itinéraire patrimonial de Boussagues	12 800,00 €
Crèche Hérépian (chauffage)	9 000,00 €
Quai de Taussac	7 600,00 €
Réhabilitation des déchèteries Lunas / St Etienne	4 700,00 €

FONDS DE CONCOURS

Fonds de concours aux communes	180 000,00 €
Fonds de concours except maisons médicales	127 400,00 €
Aide aux particuliers achat vélo électrique	4 300,00 €

ETUDES

Etude optimisation gestion des déchets	50 900,00 €
--	-------------

ACQUISITIONS VEHICULES

Camion BOM 6 T	98 700,00 €
----------------	-------------

ACQUISITIONS EQUIPEMENTS

Collecte sélective / bornes enterrées / colonnes à verre	43 300,00 €
Broyeur déchets verts	16 000,00 €
Matériel informatique	10 100,00 €
Ecoles de musique (piano, mobilier)	6 300,00 €
Vélos électriques	3 800,00 €
Divers équipements tech (envt, rivière)	2 400,00 €

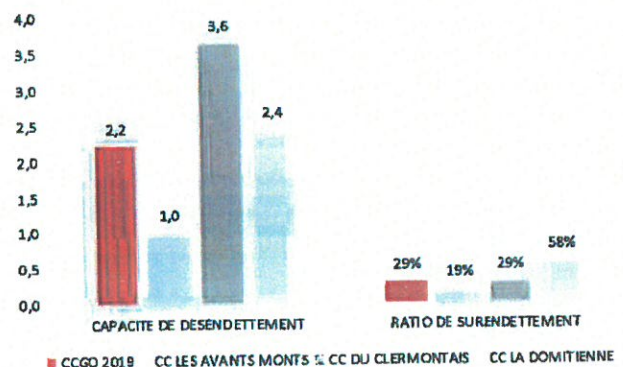
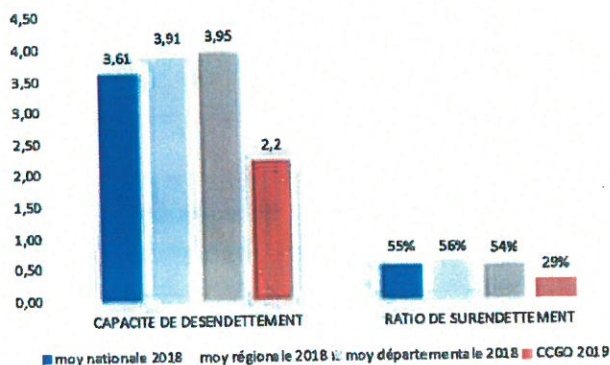
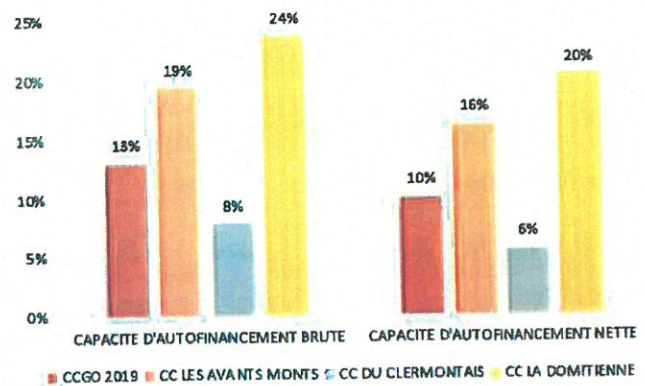
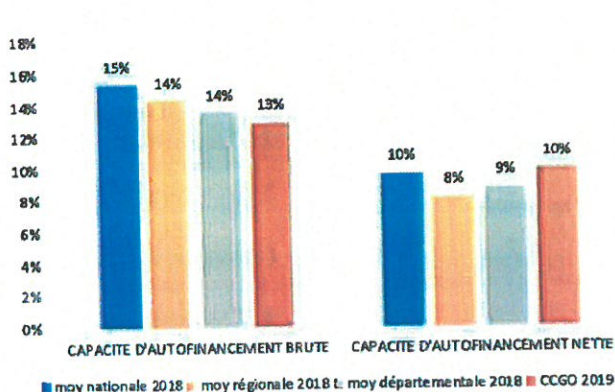
CONCLUSION

La situation financière de la Communauté de communes est saine : la capacité d'autofinancement nette est importante et l'endettement est faible.

La capacité d'autofinancement nette, d'un montant de 1,3M€, représente 10% des recettes réelles de fonctionnement. En 2018, elle était de 661K, soit 5% des recettes réelles de fonctionnement.

La Communauté peut rembourser sa dette avec sa capacité d'autofinancement brute en deux ans (trois ans en 2018). Cette situation est principalement imputable à un endettement très faible qui représente à peine 29% des recettes réelles de fonctionnement (33% en 2018).

La seule réserve qui puisse être évoquée concerne le niveau de la capacité d'autofinancement brute, qui est certes appréciable à 13% des recettes réelles de fonctionnement (1,7M€ pour 1,3M en 2018), mais qui devrait plutôt se situer autour de 15% des recettes réelles de fonctionnement. Il conviendra dans le futur de maintenir la même dynamique d'évolution des recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement.



II – Le contexte national et ses impacts pour Grand Orb

1 - Lois de Finances et Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Le contexte national :

- Le mécanisme de réalimentation de la dotation d'intercommunalité introduit par la loi de finances pour 2019 s'appliquera désormais chaque année. Ce dernier permet d'attribuer au minimum, à chaque communauté, une dotation par habitant de 5 € (sous conditions de potentiel fiscal) ;
- La prise en compte de la redevance assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale des communautés de communes est reportée à compter de 2026 (elle devait intervenir dès 2020) ;
- Un mécanisme complémentaire d'unification de la DGF des communes et de l'EPCI au sein de l'intercommunalité, est mis en place, sous réserve de l'accord des communes et de l'EPCI. Les élus locaux pourront décider de redistribuer tout ou partie de la DGF des communes en fonction de critères locaux ;

La Dotation d'Intercommunalité de la Communauté de communes Grand Orb (CCGO) diminue en 2020, malgré la hausse du coefficient d'intégration fiscale, du fait de la baisse de la dotation de garantie :

	2018	2019	2020
Dotation d'intercommunalité	516 650 €	488 743 €	463 198 €

2 - Les allocations compensatrices et la dotation de compensation

Le contexte législatif

Pour la deuxième année consécutive, elles resteront stables. Sauf la dotation de compensation qui diminue de 1,83% :

Allocations compensatrices	2017	taux d'évolution	2018	taux d'évolution	2019	taux d'évolution	2020
Taxe d'habitation	281 026	3,91%	292 010	7,54%	314 027	4,04%	326 714
Taxe foncière (condition modeste)	38	-2,63%	37	310,81%	152	-73,68%	40
Taxe professionnelle (ZAT)	12 283	7,95%	13 260	404,97%	66 959	-5,84%	63 048
Dotation de compensation	925 349	-2,09%	906 026	-2,30%	885 223	-1,83%	869 038
TOTAL	1 224 528	-1,07%	1 211 486	4,53%	1 266 361	-0,59%	1 258 840
Total hors dotation de compensation	299 180	2,10%	305 450	24,78%	381 138	2,27%	389 802

3 – Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Le contexte législatif

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est un fonds de péréquation horizontale qui est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux au potentiel financier élevé. Ces sommes sont reversées aux ensembles intercommunaux moins favorisés.

Le montant des ressources du FPIC est fixé à 1 milliard d'euros en 2020.

En 2020, le montant perçu par le territoire est de 728 732 €.

4 – Les attributions de compensation

Le contexte législatif

Le reversement aux communes :

Le régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU) applicable de droit aux communautés de communes est bâti sur les éléments suivants :

L'EPCI perçoit la totalité de la fiscalité sur les entreprises à la place de ses communes membres, produit qu'elle doit obligatoirement reverser aux communes membres sous la forme d'une attribution de compensation (AC) figée dans le temps.

Cette attribution de compensation est également réduite du montant des charges transférées par les communes, afin de donner à l'EPCI les moyens de financer les compétences transférées.

L'attribution de compensation garantit donc à l'EPCI et aux communes un niveau de ressources acquis.

La Communauté de communes doit financer grâce à la croissance de ses produits l'évolution des charges transférées et les communes membres doivent ainsi neutraliser la perte du dynamisme du produit fiscal transféré par la perte de l'évolution des charges transférées.

Qu'en est-il pour Grand Orb ?

Le montant de **3,8 millions d'euros des attributions de compensation prévisionnelles** pour 2020 a été délibéré en Conseil Communautaire le 18 décembre 2019.

Ce montant correspond au montant des attributions de compensation définitives de 2019 abondées notamment du transfert de la compétence « documents d'urbanisme » et de la mutualisation des services avec la mise en place du service commun « Marchés publics ». Il sera modifié lorsque la commission évaluera le montant des charges réelles en fin d'année et/ou les nouveaux transferts de charges (le cas échéant).

5 – La fiscalité

Le contexte législatif

- Evolution des bases d'imposition :
 - +1,2% pour les taxes foncières, le bâti industriel et la taxe d'habitation des résidences secondaires
 - +0,9% pour la taxe d'habitation des résidences principales
- La taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacée à compter de 2021 par une quote-part de TVA nationale ;
- La suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales est prévue en 2023, après la période transitoire 2020-2022 ;
- Les taux et abattements sont gelés à leur niveau 2019 et jusqu'en 2022, après la période transitoire, pour les résidences secondaires ;
- Les hausses de taux décidées en 2018 et 2019 sont supportées par les collectivités locales décisionnaires à partir des impositions 2020 ;
- Les règles de lien et de plafonnement sont ajustées : les taux de CFE et TFPNB sont à présent liés au taux de TFPB ;
- L'impact sur le potentiel fiscal et les dotations sera étudié dans le cadre du PLF 2021 avec une application en 2022 ;
- La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) est reportée à 2026 ;

- La simplification de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (VLLP) sera effectuée de manière biennale ;
- L'IFER des nouvelles centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque : le tarif des 20 premières années passe de 7,57 € par kilowatt de puissance électrique à 3,155 € ;

Le produit fiscal de la CCGO a augmenté de 11% en 2019, du fait :

- De la forte évolution de la CVAE (+10%),
- De la mise en place de la taxe GEMAPI (458K€).

En 2020, les prévisions sont construites de la façon suivante :

- Bases ménages : seule l'augmentation votée par la Loi de finances est prise en compte,
- Bases de CFE : elles restent stables, hors nouvelles installations, puisque les locaux professionnels ne seront révisés qu'en 2021,
- CVAE : une baisse de 20% est prévue.

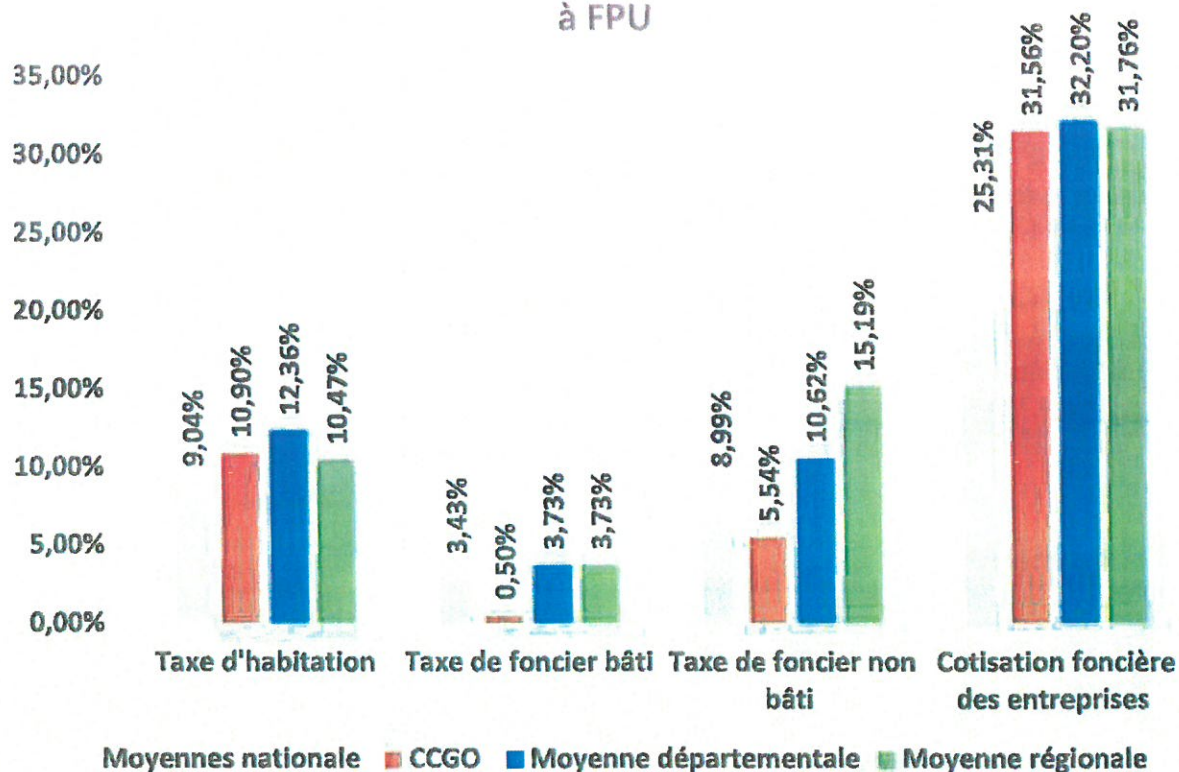
		2017		2018		2019		2020
BASES	Taxe d'habitation	22 444 437	0%	22 540 202	3%	23 267 274	1%	23 598 000
	Taxe foncière sur pptés bâties	22 285 165	2%	22 659 600	2%	23 160 365	3%	23 764 000
	Taxe foncière sur pptés non bâties	311 608	1%	314 188	2%	318 916	1%	321 800
	Cotisation foncière des entreprises	6 493 862	2%	6 608 150	-2%	6 455 536	3%	6 661 000
TAUX	Taxe d'habitation	10,90%	0%	10,90%	0%	10,90%	0%	10,90%
	Taxe foncière sur pptés bâties	0,50%	0%	0,50%	0%	0,50%	0%	0,50%
	Taxe foncière sur pptés non bâties	5,54%	0%	5,54%	0%	5,54%	0%	5,54%
	Cotisation foncière des entreprises	31,56%	0%	31,56%	0%	31,56%	0%	31,56%
PRODUIT 4 TAXES	Taxe d'habitation	2 446 444	0%	2 456 882	3%	2 536 133	1%	2 572 182
	Taxe foncière sur pptés bâties	111 426	2%	113 298	2%	115 802	3%	118 820
	Taxe foncière sur pptés non bâties	17 263	1%	17 406	2%	17 668	1%	17 828
	Cotisation foncière des entreprises	2 049 463	2%	2 085 532	-2%	2 037 367	3%	2 102 212
TOTAL 4 TAXES		4 624 596	1%	4 673 118	1%	4 706 970	2%	4 813 041
CVAE		778 723	-1%	774 025	10%	851 990	-20%	682 552
IFER		390 839	28%	498 734	2%	507 833	1%	512 912
TAFNB		31 582	0%	31 498	0%	31 510	0%	31 533
TASCOM		298 969	####	213 685	2%	217 478	0%	217 478
GEMAPI						457 642	0%	457 642
TOTAL PRODUIT FISCAL		6 124 708	1%	6 181 080	8%	6 773 423	-1%	6 713 185
FNGIR		877 590	0%	877 590	0%	877 590	0%	877 590
TOTAL 73		5 247 119	1%	5 313 470	11%	5 896 833	-1%	5 835 585

TEOM	2 523 664	3%	2 593 389	2%	2 647 968	2%	2 689 156
------	-----------	----	-----------	----	-----------	----	-----------

Bases OM

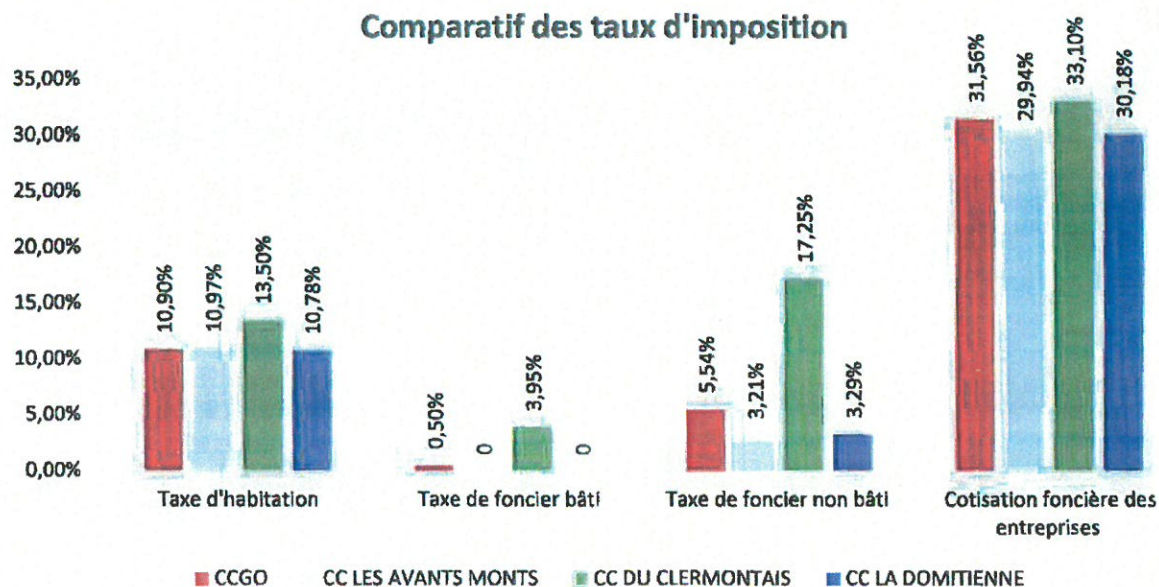
22 372 342

Comparatifs des taux de fiscalité votés en 2019 par les CC à FPU



En dehors de la taxe d'habitation, la CCGO a des taux inférieurs aux moyennes régionales et départementales, en particulier sur la TFPB.

Comparatif des taux d'imposition

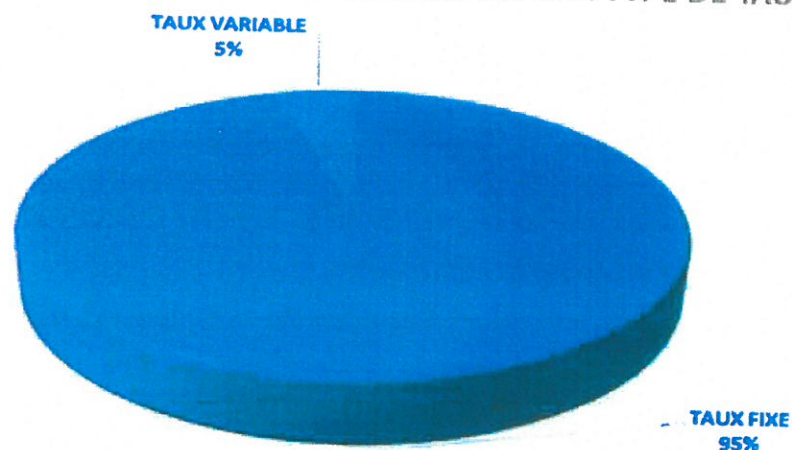


III – La dette

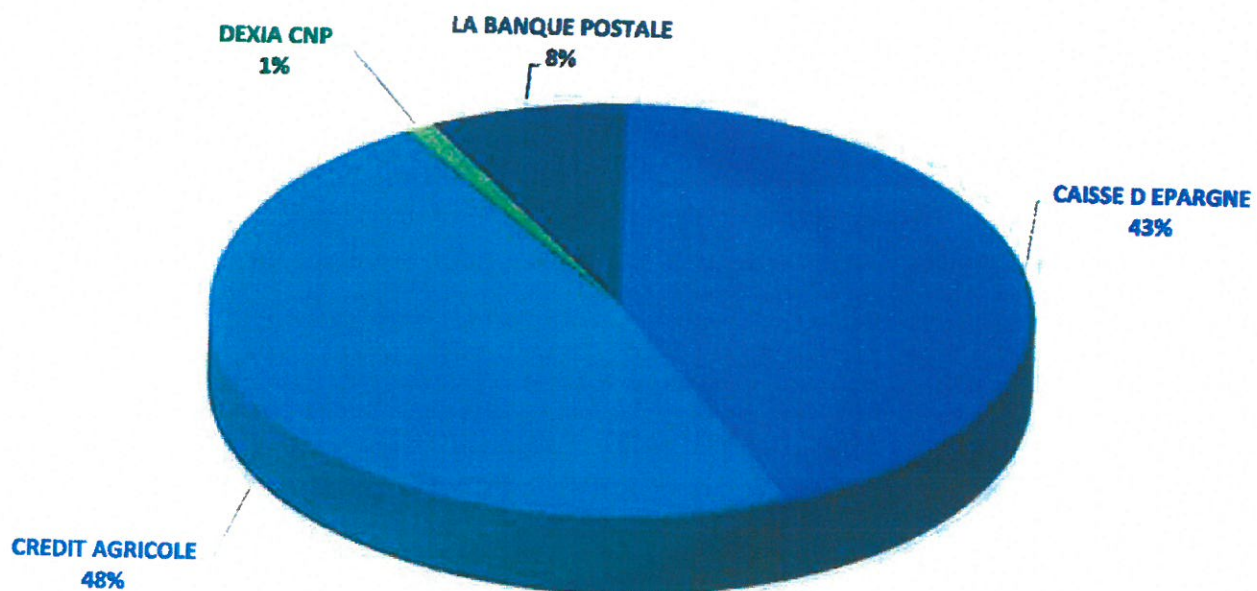
L'encours de dette est de 3 794 096 € au 31/12/2019.

La dette est composée de 40 emprunts, majoritairement en taux fixe :

REPARTITION DU CAPITAL RESTANT DU PAR TYPE DE TAUX



L'encours a été contracté équitablement auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne :



REPARTITION DU CAPITAL RESTANT DU PAR PRETEUR

La dette de la Communauté de communes est saine, puisqu'elle ne présente aucun risque à la hausse. Avec une capacité de désendettement de 2 ans, ses marges de manœuvre sont importantes, à condition de conserver le même niveau de capacité d'autofinancement. Ce qui suppose de freiner l'évolution des dépenses de fonctionnement, compte tenu du manque de visibilité sur les recettes.

IV – Les engagements pluriannuels envisagés

La Communauté de communes Grand Orb a établi une programmation de ses investissements jusqu'à l'horizon 2020.

Les engagements pluriannuels envisagés sont présentés en Annexe 1.

Le financement de ces investissements est variable selon les opérations :

- **Les opérations sur les berges / GEMAPI**
- **Le renouvellement des bennes et des bacs du service Environnement**
- **Le renouvellement des équipements de déchèteries**
- **Le renouvellement du matériel de compostage et de broyage**
- **Le renouvellement du matériel roulant du service Environnement ne bénéficie à ce stade d'aucun financement.**
- **L'opération relative à la rénovation du parc des déchèteries**

V – Les orientations budgétaires 2020

La crise sanitaire exceptionnelle a impacté la construction budgétaire de l'année 2020.

Le calendrier a été bouleversé et le conseil communautaire va adopter son budget avant le 31 juillet, avec 4 mois de retard.

Selon l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement de l'exercice des compétences des collectivités territoriales, Grand Orb a pris des décisions pour répondre aux obligations sanitaires.

Face à la crise, Grand Orb a pris des mesures d'urgences pour assurer les dépenses obligatoires.

Il s'agit de l'achat de masques financés en partie par les aides de l'Etat, de gel hydroalcoolique, d'aménagement de plaques de séparation dans les accueils et les bureaux partagés.

Grand Orb s'est également inscrite dans le financement du fonds de solidarité économique en partenariat avec la Région, ainsi que le fonds l'OCCAL pour les prestataires touristiques.

Dans ce contexte de crise sanitaire, Grand Orb propose ses nouvelles orientations afin de poursuivre la mise en œuvre de son projet de territoire centré sur **trois axes principaux** :

- ✚ La qualité de vie et l'environnement
- ✚ Le Développement économique, agricole et touristique,
- ✚ Le Vivre ensemble et les services à la population

1) Qualité de vie et environnement :

Transfert de compétence « Eau » et « Assainissement »

La minorité de blocage s'est exprimée avant le 1^{er} juillet 2019. Il n'y aura pas de nouveau transfert de compétence en 2020.

Grand Orb a mis fin à l'étude de faisabilité du transfert de compétence confiée à un groupement spécialisé : cabinet d'avocat, expert en finances publiques et bureau d'étude technique.

Un protocole transactionnel a été voté lors du conseil du 23 juillet 2020 pour finaliser le paiement de l'étude.

Compte tenu du contexte réglementaire évolutif, une réflexion sera engagée avec l'ensemble des Maires, dans le cadre du projet de territoire.

Gestion des milieux aquatiques et risques inondations

Grand Orb est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de « Gestion des milieux aquatiques et risques inondations ».

Le programme de travaux évalué sur une période de 10 ans répond à l'ensemble des obligations de la compétence.

Grand Orb a décidé de mettre en œuvre la taxe GEMAPI au 1^{er} janvier 2019 et de voter un produit de 457 642 euros annuels pour financer l'ensemble de la compétence.

Ce produit sera reconduit au même montant pour la taxe GEMAPI 2020. Il s'agit d'une provision correspondant à un programme de travaux estimé sur 10 ans.

Grand Orb, en collaboration avec le Syndicat mixte de la vallée de l'Orb, a fait le choix de maintenir et consolider une équipe rivière pour l'entretien de 256 km de berges.

Développement Durable et Environnement

Développement Durable

Pour 2020, il s'agit de poursuivre notre engagement sur la démarche de Développement Durable où Grand Orb a toute sa place avec les équipements d'énergies renouvelables, la conduite du Plan de Prévention des Déchets, poursuivre la « DDémarche » et le lancement du Plan Climat Air Energie.

A partir des réunions de concertation avec les élus du territoire, Grand Orb a décidé les orientations stratégiques de Développement Durable.

C'est l'avenir pour notre territoire.

Pour ce faire, nous proposons l'inscription d'une dépense de 50 000 € pour 2020 sur les actions suivantes :

- Pour « garantir une alimentation de qualité »
 - Création du guide sur l'alimentation « Du champ à l'assiette, mangez local »
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire.
 - Proposer des animations de développement durable auprès de tous les publics
 - Animations et ateliers sur l'environnement
 - Pour maintenir la qualité de vie et la qualité de notre environnement
 - Identifier et signaler les aires de covoiturage
 - Lancement du dispositif « Rézo Pouce ». Programmé en octobre 2020. L'association Age d'Orb s'engage à réaliser un don de 20 000 euros à Grand Orb pour couvrir les dépenses d'animation.
 - Lancer le plan local de Prévention des Déchets (1^{er} janvier 2020)
 - Pour lutter contre le changement climatique
 - Lancement du Plan Climat Air Energie Territorial, obligatoire par décret du 28 juin 2016.
- Reste à réaliser de 47 000 €.

A partir d'un diagnostic territorial, le Plan Climat Air Energie Territorial permet de proposer un plan d'action qui doit répondre localement aux objectifs nationaux d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, de réduction de la consommation énergétique, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique.

- Les Ecodialogues

Pour 2020, nous proposons de finaliser la phase 2019 sur le thème de l'Alimentation, cette manifestation qui s'appuie sur le collectif formé d'élus et de citoyens.

Il s'agit du spectacle « manger » qui a été reporté suite à la crise sanitaire.

Une inscription budgétaire de 6 000 € est à prévoir.

- Aides à l'acquisition de vélos électriques

Grand Orb reconduit pour 2020 l'aide à l'acquisition de vélos électriques dans l'objectif de promouvoir les mobilités douces. L'inscription budgétaire est estimée à 6 000 euros.

- Grand Orb poursuit sa politique de soutien aux initiatives locales portées par des associations ou des collectifs citoyens pour encourager les démarches locales. L'inscription budgétaire est estimée à 5 000 euros.

Collecte et déchets

Grand Orb poursuivra en 2020 l'amélioration et la mise en sécurité de ses équipements pour le Service Environnement, la mise en conformité et la modernisation des déchèteries sont prioritaires. Les financements sont en baisse, il sera nécessaire d'adapter le projet au contexte financier et réglementaire.

- La modernisation des Déchèteries

Nous disposons sur le territoire de trois déchèteries situées à Bédarieux, St Etienne Estréchoux et Lunas.

- Les travaux de mise en conformité se terminent pour les sites de St Etienne Estréchoux et Lunas (restes à réaliser estimés à 258 000 € HT)
Cette opération sera terminée fin juillet 2020.

- Pour le site de Bédarieux

En ce qui concerne la Déchèterie de Bédarieux, il est proposé de la maintenir sur le site actuel et de l'agrandir.

Le montant estimatif des travaux est de 800 000 € HT, nous avons obtenu l'aide de l'ETAT et de l'ADEME.

Pour 2020, nous inscrirons une dépense de 400 000 € HT correspondant à 50 % de l'opération totale. L'autre moitié de l'enveloppe sera programmée en 2021.

- Equipements de sécurité.

Grand Orb donne priorité à la sécurité des équipements techniques et principalement pour le service « collecte et déchets ».

- Dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, nous poursuivons le renouvellement de nos équipements. Pour cela nous envisageons l'achat de matériels de déchèterie : **un compacteur à cartons et un caisson de compaction pour la déchèterie de Bédarieux (28 500 euros HT)**, une presse à balle pour la déchèterie de St Etienne (3 285 HT), remplacement de 6 bennes (25 000 euros).
- L'achat d'un camion grue réceptionné en mars 2020 (200 000 € HT), d'un camion « benne » (150 000 € HT).

- **Lancement de l'étude d'optimisation du service collecte et valorisation des déchets**

Grand Orb a lancé un diagnostic du service Grand Orb Environnement pour définir les axes d'amélioration et d'optimisation de la collecte des déchets. **Le montant total de l'étude s'élève à 80 000 € HT financé à 35 % par l'ADEME et 35 % par la Région Occitanie.**

Parmi les premiers leviers d'optimisation identifiés pour le service, il est proposé l'acquisition d'un **compacteur de bennes**. Cet équipement permettra de mieux compacter les déchets dans les bennes de déchèteries et de rationaliser les transports (**montant 93 500 euros HT**)

En attendant les résultats de l'étude, **Grand Orb prévoit de lancer fin 2020 les premiers travaux de la mise en conformité du « quai de Taussac » (231 636 € HT estimés par le bureau d'étude)**

- Fonds de concours spécifique aux communes pour l'acquisition de cache-conteneurs. Une inscription budgétaire de **10 000 euros** sera proposée.

2) Le Développement économique et Touristique :

IMPACT COVID

La Communauté de communes Grand Orb a décidé pendant la période de crise sanitaire des mesures d'urgence en faveur de l'économie locale et touristique.

L'inscription budgétaire de la relance économique est fixée à 250 000 euros.

Partenariat avec la région Occitanie sur deux dispositifs de soutien économiques :

Participation au fonds de solidarité exceptionnel aux entreprises : 140 000 euros

Participation au fonds l'OCCAL dédié aux prestataires touristiques et au commerce de proximité. Grand orb participe à hauteur de 3 euros par habitant : 60 000 euros

Communication touristique et nouvelle formule de carte famille du dispositif Go Pass en faveur des prestataires d'activités de pleine nature : 50 000 euros

Remise gracieuse sur les loyers d'entreprises : AGORA, Ortensia, Snack base de loisirs

Schéma de cohérence territoriale

Pour 2019, il sera nécessaire de poursuivre la réflexion sur le schéma de cohérence territoriale et notamment sa notion de périmètre.

Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales » arrêté préfectoral du 19 juillet 2019.

Les communes conservent l'application du droit des sols et les autorisations d'urbanisme, mais n'auront plus la charge de la planification.

Le premier avantage est de disposer d'un outil efficace de planification permettant à de nombreuses communes de débloquent leur développement.

Par l'outil de planification, il s'agit de proposer une réflexion d'ensemble à l'échelle intercommunale pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement.

Le deuxième avantage est d'aider les communes à mettre en œuvre les documents d'urbanisme, qui aujourd'hui ne correspondent plus à la réalité des besoins.

Une charte de gouvernance a été approuvée par les communes.

Une méthodologie devra être définie pour une présentation en conseil communautaire avant la fin de l'année.

Développement Économique et Emploi

Le développement économique est notre priorité. Nous accompagnons les entreprises « Leader » du territoire : Pierre Fabre, Paul BOYE, la Chaîne thermique du Soleil.

Lors de la visite de M. le Préfet et M. le Sous-Préfet le 21 juillet dernier, nous avons visité trois entreprises Midi 3D Coupe, KP1 et REC France.

Les entreprises Midi 3D Coupe et Rec France ont fait part de leurs besoins de développement : projets d'extension dans l'objectif de préserver et créer de l'emploi.

En conséquence, nous souhaitons pour 2020 financer avec la Région Occitanie les projets éligibles au règlement à l'immobilier d'entreprises. C'est une initiative qui doit permettre de renforcer l'attractivité économique du territoire.

Enfin, nous poursuivons nos actions dans le domaine de l'agriculture afin de préserver nos terres agricoles et permettre les conditions favorables à de nouvelles installations.

Les orientations proposées sont les suivantes :

- Poursuite de l'installation de l'entreprise Pierre Fabre sur le territoire Grand Orb

Malgré le contexte de crise, les laboratoires Pierre Fabre continuent d'avancer sur le projet de construction d'un nouveau site industriel sur la commune de La Tour-sur-Orb.

Le projet a été présenté en interne au comité de direction. Ce dernier est dans l'attente d'un courrier officiel de la Région pour pouvoir s'engager ouvertement sur la réalisation de ce projet permettant ainsi d'enclencher la phase de conception avec un maître d'œuvre.

En parallèle, l'acquisition du foncier nécessaire est en cours de finalisation. La majorité des compromis de vente est signée.

Sur la partie urbanisme réglementaire, le dossier d'élaboration du PLU de La Tour sur Orb avance. Une réunion avec les services de l'Etat a eu lieu il y a 15 jours. Le projet a été bien accueilli dans son ensemble et les services de l'Etat ne devraient pas être un frein quant à son approbation.

Le PLU a été présenté au nouveau conseil municipal de La Tour-sur-Orb.

- Parc Régional d'Activité Economique (OZE) Cavaillé-Coll

Il est proposé que Grand Orb s'engage dans un projet immobilier d'entreprises afin de créer une offre et favoriser les installations.

En effet, nous constatons des besoins en immobilier d'entreprises de petites unités. Au regard du PRAE, de ses trop grandes parcelles et de l'absence de porteurs de projet, Grand Orb se propose de porter un projet « d'immobilier d'entreprise » sur un terrain du PRAE afin de proposer des locaux. Inscription d'un crédit d'étude de 10 000 €.

Le projet est à l'étude avec l'agence régionale Ad'Oc qui nous accompagne sur la commercialisation du parc.

Le règlement doit être modifié afin de répondre au mieux au besoin de l'entreprise.

- **Règlement d'attribution des aides financières au titre de l'Immobilier d'entreprises**

Grand Orb a défini un nouveau programme financier pour soutenir le développement économique local, en partenariat avec la Région Occitanie.

En 2020, nous proposons un régime d'aides aux entreprises afin de soutenir le développement local, favoriser la création d'emplois et renforcer l'attractivité économique du territoire.

L'entreprise Midi 3D Coupe est éligible à ce programme d'aide.

- **Gestion de la zone industrielle CG Tower- Médical Tubing au Bousquet d'Orb**

Pour 2020, nous réaliserons les travaux de séparation électrique (11 000 € HT) permettant de séparer les entreprises Techni Orb et CGT- Médical Tubing.

- **Club des ambassadeurs**

Grand Orb est partenaire des entreprises leader du territoire et accompagne les manifestations pilotées par le Club d'entreprises, l'année 2020 a reconduit le forum de l'emploi à Bédarieux qui a attiré près de 600 visiteurs. En partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie un espace « reprise et création d'entreprises » a été reconduit.

Développement Agricole

Grand Orb s'est engagée à lutter contre la déprise agricole, soutenir les agriculteurs dans la recherche de foncier et promouvoir les structures coopératives du territoire.

- **Agriculture**

En 2020, Grand Orb apporte un soutien financier de 15 000 euros dans le cadre d'un chantier d'insertion porté par l'association « les Jardins du Caroux » en partenariat avec la SICA du Caroux.

Le foncier agricole destiné à ce chantier d'insertion est mis à disposition à titre gratuit par le syndicat mixte du Parc Régional d'Activités Cavaillé Coll.

Tourisme et projets d'aménagement touristique

IMPACT COVID

La crise sanitaire a impacté les prestataires touristiques.

Plusieurs manifestations ont été annulées :

La fête des activités de pleine nature prévue le 31 mai (8 500 euros)

Les cuisines dans la rue (6 500 euros)

D'autres événements comme la « fête de l'eau et de la nature », le festival les « Vin'dredi » sont revus à la baisse.

Pour le service tourisme de Grand Orb, les projets structurants d'investissement sont les suivants :

Aménagement d'aires de camping-car

En 2018, une mission d'expertise a été confiée aux experts d'Hérault Tourisme, Atout France et MLV Conseil. En conclusion, l'expertise démontre qu'il est essentiel de consolider notre offre d'hébergement et en priorité les aires de camping-cars.

C'est un projet qui permettrait de capter au-delà de la clientèle thermale une clientèle touristique nouvelle qui s'installe sur la périphérie de notre territoire que ce soit sur le lac du Salagou ou vers les montagnes du Caroux mais qui ne dispose pas d'infrastructures suffisantes pour séjourner en Grand Orb.

En 2020, dans un premier temps Grand Orb propose de piloter un projet d'aménagement d'aires de camping-cars en requalifiant l'aire de Lamalou-les-Bains.

Grand Orb accompagne la commune avec un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de porter l'ingénierie et le suivi des travaux.

Le montant total du projet est estimé à **390 000 € TTC** selon un plan de financement Etat, Région, Département.

Pour 2020, la participation financière de Grand Orb est évaluée à 40 625 € sous forme de fonds de concours.

Le Pôle de Pleine nature « Montagne du Caroux » :

La Communauté de communes Grand Orb s'est positionnée pour la réalisation de 3 actions particulièrement structurantes pour notre territoire et qui confirmeront notre positionnement en qualité de « destination de pleine nature ».

- L'aménagement canoë-kayak réalisé a permis de réimplanter cette activité sur Grand Orb, la création d'un club et le développement de la pratique au sein des établissements scolaires.
- La Via-Ferrata est une activité intermédiaire entre la randonnée pédestre, l'accrobranche et l'escalade. L'étude sera rendue en 2020 et permettra de définir le lieu d'implantation et le coût d'aménagement. Cet aménagement sera subventionné à hauteur de 70%. Le budget pour cette opération est de 80 000 € HT.
- En parallèle, depuis la rentrée 2018, le lycée F. Fabre a créé une section sportive « activités pleine nature » avec le soutien de Grand Orb et Bédarieux.

Le projet « pôle pleine nature » devra à l'avenir être travaillé à l'échelle de l'ensemble du territoire Grand Orb.

**Patrimoine : création d'un itinéraire patrimonial 17 750 € HT
(financé à 80 % par Leader et le Département)**

En 2020, il s'agit de l'itinéraire patrimonial à Villemagne l'Argentière. Le projet fait l'objet d'une demande de subvention.

L'objectif est la mise en tourisme de sites remarquables avec création d'itinéraires pédestres mettant en valeur le patrimoine historique et bâti.

Les sentiers et itinéraires de randonnée

- **Création d'un itinéraire « Oeno Rando » pour 2020.** Création d'un itinéraire pédestre qui valorise le patrimoine viticole de l'appellation IGP Haute Vallée de l'Orb. Ce projet est porté par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et Grand Orb en partenariat avec le Syndicat des vins IGP Haute Vallée de l'Orb et la cave coopérative d'Hérépian. Participation Grand Orb à hauteur de 4 000 €
- **Projet de « sentier des deux lacs »** en partenariat avec le Syndicat mixte de gestion du Salagou. Ce projet concerne 3 communautés de communes : le Clermontais, le Lodévois Larzac et Grand Orb.
Inscription budgétaire de 30 240 € HT - 70 % de subvention du Département de l'Hérault sont notifiées.
- **Pleine nature : entretien et gestion des itinéraires**
Le service tourisme Grand Orb gère au quotidien les sites et itinéraires : GR de Pays, sentiers pédestres d'intérêt territoriaux, parcours VTT. Inscription budgétaire de 4 500 € pour l'entretien du site VTT-FFC Grand Orb par l'association 4X Combes.

Thermalisme

Grand Orb dispose de deux pôles thermaux sur son territoire à Lamalou-les-Bains et Avène. Cela représente 15 000 curistes réguliers sur l'année.

La crise sanitaire et la fermeture imposée des établissements thermaux a impacté économiquement le territoire. Il est essentiel de relancer ce secteur d'activité en partenariat avec les prestataires touristiques et les établissements tels que la Chaîne thermale du Soleil et Pierre Fabre.

Pour 2020, Grand Orb finance sous forme de fonds de concours (20 000 euros) l'étude de potentialité « Centre de Thermalisme et Bien Etre » sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Lamalou-les-Bains.

- L'office de tourisme intercommunal

L'office du tourisme Grand Orb a pour mission principale : l'accueil, la promotion et l'animation touristique.

Pour ce faire, Grand Orb a signé une convention d'objectifs et de moyens avec l'EPIC qui prévoit le versement communautaire d'une subvention d'équilibre.

L'excédent de l'EPIC permet de prendre en charge la baisse estimée à 65 000 euros de la taxe de séjour (*taxe de séjour 2019 : 265 000 euros / taxe de séjour estimée 2020 : 150 000 euros*).

La subvention d'équilibre sera donc maintenue à hauteur de 320 000 euros.

Investissements structurants et solidarité territoriale

Hameau de Dio

Le site Château-hameau, labellisé « pôle d'Excellence rurale » en 2006, présente un site patrimonial de qualité.

La tranche 5 s'est achevée en 2019. Il s'agissait d'achever l'aménagement du hameau et des espaces publics qui desservent le château de Dio, de poursuivre les réseaux d'électrification, l'aménagement des calades et la mise en place d'un système de fontaine d'eau pluviale.

En 2020, la montée de pigeonnier doit être sécurisée. **L'inscription budgétaire 2020 est estimée à 21 000 €.**

Fonds de concours en faveur des communes

Lors du dernier mandat, le Conseil communautaire avait institué un dispositif « Fonds de concours » destiné à permettre aux 24 communes membres de bénéficier d'ici la fin du mandat de **31 250 €** afin de participer au financement de travaux municipaux en lien avec notre projet de territoire.

Pour cette nouvelle mandature, **il est proposé pour 2020 de ne pas inscrire de ligne budgétaire sur le fonds de concours.**

Il est nécessaire de dresser un bilan et de redéfinir un nouveau règlement pour 2021.

3) Vivre ensemble et services à la population

Pôle service aux habitants

Ce pôle représente les services destinés aux habitants du territoire : Culture, école de musique, musée, enfance et jeunesse...

IMPACT COVID

Les services à la population ont été impactés par la crise sanitaire. De nombreux services sont été fermés : école de musique, animations du relais d'assistantes maternelles, musées...

De nombreuses manifestations culturelles et sportives ont été annulées au cours de l'année, l'enveloppe budgétaire sera recalculée sur le budget 2020.

L'accueil de loisirs a assuré au cours des vacances de printemps une permanence pour les personnels soignants.

Pour 2020, nous proposons les orientations suivantes :

- **Politique de la ville :**

Grand Orb a pris la compétence « politique de la ville » au 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre du Quartier Prioritaire de la Ville de Bédarieux, un comité technique, et un comité de pilotage valident les projets. Pour 2020 il est prévu de reconduire l'enveloppe de 40 718 euros déduite de l'attribution de compensation de la ville de Bédarieux.

- **Enfance et jeunesse :**

En 2020, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Grand Orb s'équipe en matériel informatique : un ordinateur portable et une tablette ainsi que d'un logiciel de gestion.

Cet investissement est nécessaire pour le suivi et la gestion de ce service, notamment pour la sécurisation des données. Le choix du logiciel est issu d'un travail mené avec les différents service enfance et jeunesse situés sur Grand Orb afin de disposer d'un outil commun qui permette aux familles de ne pas avoir à se réinscrire sur chaque structure.

A ce stade, les services de Grand Orb et de Bédarieux sont partenaires sur ce projet.

Le **portail famille** vient améliorer cette proposition en proposant une interface par laquelle les familles peuvent effectuer leur démarche d'inscription en ligne et bénéficier des informations nécessaires au fonctionnement des structures utilisant ce portail.

Le GO PASS + :

Cette extension du GO Pass est organisée pour la première fois cette année. Elle est issue de la volonté de soutenir les professionnels Grand Orb encadrant des activités de pleine nature. Pour 18 € seulement, chaque famille peut bénéficier de 100 € en chèques loisirs qu'elle pourra utiliser chez nos 17 partenaires, pour une pratique des activités seul, en famille ou entre amis

- Crèches

Pour 2020, l'intégration de la crèche de Bédarieux dans les dispositifs Grand Orb permet d'asseoir le guichet unique.
Des travaux sont programmés en 2020 dans le bâtiment de la crèche d'Hérépian.

- Programme pour les associations du territoire Culture, vie associative et sport

Compte tenu de la crise sanitaire, Grand Orb adaptera l'accompagnement financier des associations en fonction des annulations et des reports de manifestations.
Une étude au cas par cas sera appliquée pour le versement de la subvention.
Enveloppe budgétaire 2020 : 50 000 €.

- Culture :

Face à la crise sanitaire, le service culturel a suspendu sa programmation culturelle mutualisée avec la ville de Bédarieux.
A ce jour, pour 2020, 12 reports de dates sont programmés jusqu'à la fin de l'année.

- Ecole de musique :

Les mesures sanitaires imposées n'ont pas permis l'ouverture de l'école de musique durant le mois de juin.

A ce jour Grand Orb accueille 200 élèves. Les 6 formations d'ensemble de l'école participent aux manifestations du territoire : commémorations du 11 novembre, fête de la musique.

Les 10 professeurs diplômés et expérimentés enseignent 9 disciplines ainsi qu'une classe d'éveil pour les plus petits.

Pour 2020, il est prévu un aménagement des locaux pour adapter les lieux à l'accueil des enfants en respect des protocoles sanitaires.

Le musée de la cloche a également été fermé de mars à juillet. Une ouverture selon le respect des mesures sanitaires a été possible à compter du 15 juillet.

- Aménagement de la base de loisirs la Prade de Lunas :

Grand Orb a fait le choix de consolider les mesures sanitaires pour permettre dans les meilleures conditions de sécurité l'accueil du public et l'ouverture pour l'été de l'équipement de la base de loisirs.

Poursuite de l'organisation administrative Grand Orb

Impact COVID

Pour 2020, une prime exceptionnelle a été versée pour les agents du service Grand Orb Environnement qui ont été mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Grand Orb a également recruté des agents pour accroissement temporaire d'activités lors de l'ouverture des déchèteries.

1) Etat de l'effectif de la Communauté de communes Grand orb

✚ Etat de l'effectif

103 agents assurent le fonctionnement annuel des services de la CCGO.

49 titulaires

4 stagiaires

2 agents en CDI

48 agents contractuels qui comprennent :

Les 10 agents de l'école de musique (période d'octobre à fin juin)

3 référents politique ville (temps non complet)

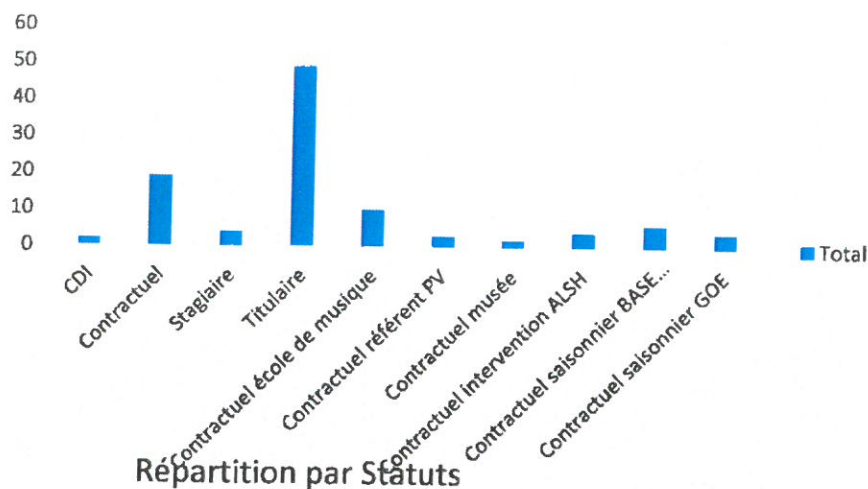
6 saisonniers base de loisirs

4 saisonniers GOE

2 saisonniers musée

4 saisonniers ALSH

} 16 saisonniers

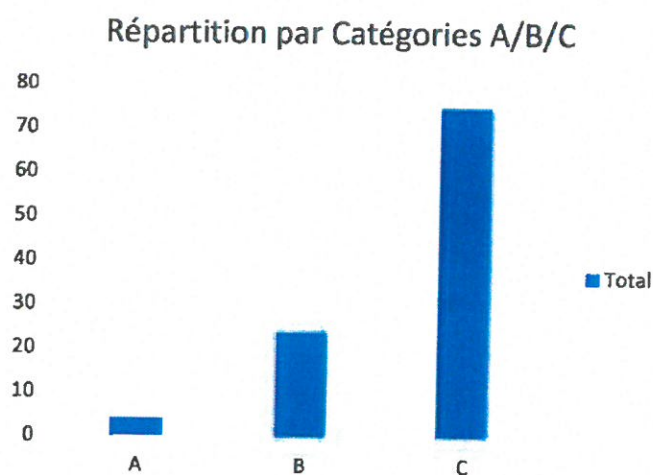


EFFECTIF PAR CATEGORIES

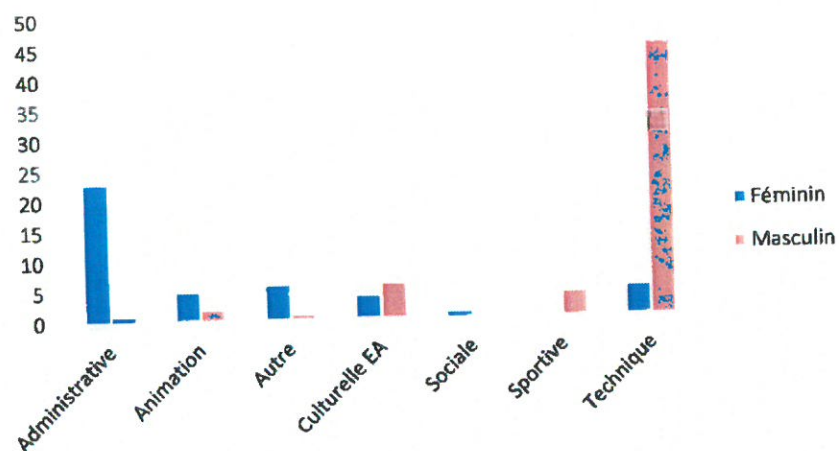
Catégorie A : 4 agents (dont 1 en CDI)

Catégorie B : 24 agents (dont 10 agents école de musique, 4 saisonniers base, 1 agent en CDI)

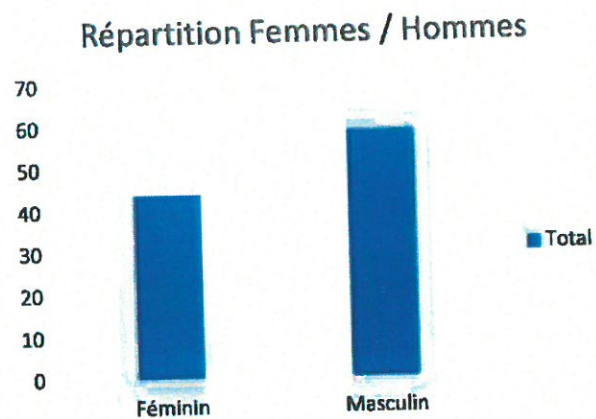
Catégorie C : 75 agents



EFFECTIF PAR FILIERE ET SEXE



EFFECTIF PAR SEXE



- 44 femmes
- 59 hommes

2) Organisation administrative

Comme vous le savez, notre organigramme est centré sur le principe de la **mutualisation des services**.

Ce principe de mutualisation nous a permis d'absorber de nouvelles compétences sans augmenter notre masse salariale.

Nous avons mutualisé le service des « marchés publics », le service des « Autorisations du droit des sols », la « programmation Culturelle », « l'Ingénierie » et le service des « Ressources Humaines ».

Ce qui génère un remboursement à hauteur de 400 000 € par la commune de Bédarieux.

Nous avons doté les services d'un niveau d'expertise en limitant les dépenses de masse salariale.

Aujourd'hui notre organigramme est opérationnel.

Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Comparatif de la Masse salariale en €	3 018 449 € Simulation de l'année complète sans départ ni mutation des agents 3 260 439 €	2 909 278 € (Intégrant les 4 agents du service rivière + 1 agent administratif + 1 agent politique de la ville)	3 020 535 € (service politique de la ville, service commun RH)	3 320 284 € (service commun marché public, techniciens Gemapi, Développeur éco primes des agents Grand Orb Environnement, poste technicien GOE)

Nous n'envisageons pas de recrutement pour l'année 2020. Les départs ne sont pas remplacés de manière systématique, favorisant le principe de promotion interne ou de mutualisation.

A l'exception de :

- Recrutement de deux techniciens rivières
Equilibré financièrement par la fiscalité GEMAPI
- Recrutement d'un développeur économique

ANNEXES DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEXE 1 Investissement – les engagements pluriannuels

ANNEXE 2 Vision consolidée des CA 2019

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI)

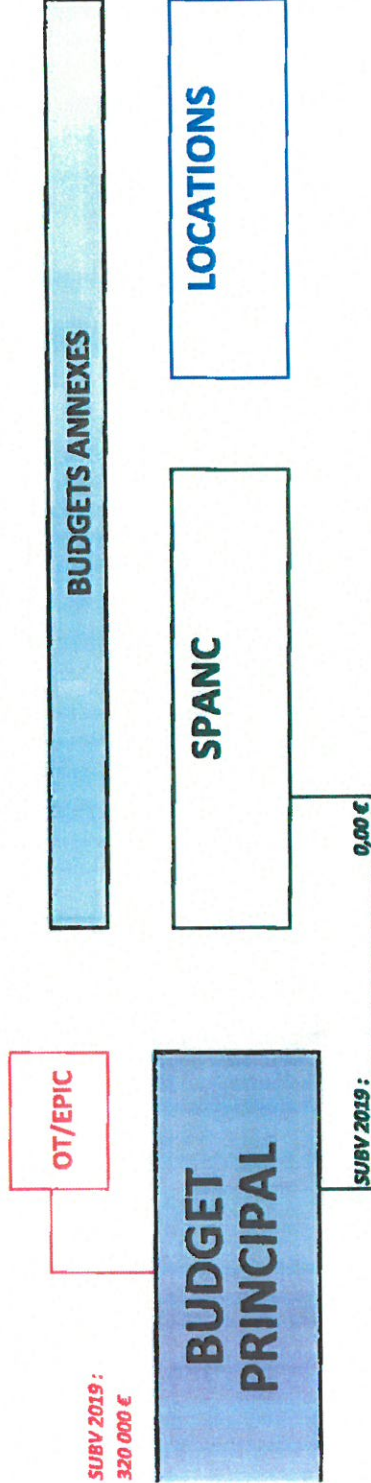
ANNEXE 1

BUDGET PRINCIPAL

NATURE DE L'OPERATION	CA 2019	REPORTS	CREDITS 2020	CREDITS 2021
Opérations sur berges / GEMAPI	32 085,38 €		180 000,00 €	200 000,00 €
Bennes	- €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
Equipements de déchèterie	618,00 €	- €	38 200,00 €	- €
Collecte sélective	40 136,70 €	7 600,00 €	43 000,00 €	50 000,00 €
Compostage / Broyage	19 119,00 €	- €	12 500,00 €	8 000,00 €
Véhicules	100 620,00 €	404 240,00 €	114 160,00 €	100 000,00 €
Mise en conformité du parc des déchèteries	4 669,06 €	566 230,00 €	280 000,00 €	480 000,00 €
TOTAL	197 248,14 €	978 070,00 €	697 860,00 €	868 000,00 €

VISION CONSOLIDEE CA 2019

ANNEXE 2



CUMUL SUBV PARTICIPATION DEFICIT CA 2019	
BUDGETS ANNEXES	0,00
OFFICE TOURISME	320 000,00
TOTAL	320 000,00

CUMUL RESULTAT TOUS BUDGETS HORS OT	
FONCTIONNEMENT	
2019	820 843,42
REPORT EX ANTERIEUR	1 663 282,26
CUMUL	2 484 125,68
INVESTISSEMENT	
2019	-533 211,05
REPORT EX ANTERIEUR	1 660 307,22
CUMUL	1 126 096,17
RESULTAT GLOBAL CUMULE	3 619 221,85
solde RAR	-961 668,00
RESULTAT GLOBAL CLOTURE	2 657 553,85

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
Excédent 2019 :	793 739,02	Excédent 2019	26 459,32
Excédent antérieur :	1 554 975,44	Excédent antérieur :	108 306,82
CUMUL	2 348 714,46	CUMUL	134 765,14
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
Déficit 2019 :	-523 821,43	Déficit 2019	-9 424,29
Excédent antérieur :	1 639 350,76	Excédent antérieur :	26 432,11
CUMUL	1 115 529,33	CUMUL	17 007,82
RESULTAT GLOBAL CUMULE	3 464 243,79	RESULTAT GLOBAL CUMULE	151 772,96
solde RAR	-951 368,00	solde RAR	-10 300,00
RESULTAT GLOBAL CLOTURE	2 512 875,79	RESULTAT GLOBAL CLOTURE	141 472,96